

Convocation du 7 février 2011

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2011

Le quinze février deux mil onze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Serge DEGOUEY, Mathias LEGUERRIER, Stéphane MASSON, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

ABSENT : Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX et Cécile LECESNE (excusés)

Secrétaire de séance : Valérie BIGOT

Délibération n° 2011 – 007 – Acquisition tracteur et de matériel de déneigement – choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que par délibération du 7 décembre 2010, le conseil municipal a

- donné son accord pour l'acquisition d'un tracteur et de matériel de déneigement
- décidé d'ouvrir un programme de 35 000 € à l'article 2188
- autorisé le maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisées au Code des Marchés Publics
- une consultation a été faite sous forme de procédure adaptée le 20 décembre 2010 avec une date limite de retour au 27 janvier 2011

Cinq entreprises ont répondu présentant dix devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide d'acquérir un tracteur neuf**
- **retient le devis le moins disant émanant de l'entreprise FLAMBARD – 4 T rue du Père Albert 50580 PORTBAIL pour un tracteur John Deere 5080 M 80 cv équipé d'un relevage avant, d'un chargeur, d'une benne multifonction et d'une lame à neige pour un montant TTC de 47 224.06 € TTC**
- **décide d'ajouter les équipements suivants**
 - o **échappement vertical le long de la cabine 480 € TTC**
 - o **parallélogramme sur chargeur 533 830 € TTC**
 - o **toit ouvrant vitré 436 € TTC**
 - o **crochet automatique 1 080 € TTC**
- **accepte la reprise du tracteur Renault par l'entreprise pour un montant de 6 600 € TTC.**

- **Accepte le montant total de la dépense à 43 450.06 € TTC (déduction faite de la reprise)**
- **Décide d'ouvrir un crédit de 44 000 € à l'article 2188 du budget 2011.**

Délibération n° 2011 – 008 – Agrandissement salle communale – avant projet

Par délibération du 27 octobre 2010, le conseil municipal a

- approuvé les travaux d'agrandissement de la salle communale
- demandé à la Communauté de Communes de la Hague son aide afin de définir l'autorisation de programme et l'élaboration d'un contrat de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **donne son accord sur l'avant projet présenté par les services techniques de la Communauté de Communes de la Hague**
- **accepte le montant du programme 89 – extension salle communale à 170 000 € à l'article 2313**
- **autorise le Maire, selon les procédures définies et autorisées dans le code des marchés publics à établir une consultation de maîtrise d'œuvre pour la mission de base en réhabilitation (lois MOP) et une mission pour la coordination des entreprises, de coordination SPS (sécurité de chantier), de contrôle technique (pour les missions LE, LP, SEI, Hand) et à réaliser un diagnostic amiante et plomb.**
- **Autorise l'ouverture d'un crédit de 170 000 € à l'article 2313 – programme 89**

Délibération n° 2011 – 009 – Emplois saisonniers

Le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi saisonnier à temps plein afin de remplacer les agents communaux de voirie et d'espaces verts pendant la période estivale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour créer un emploi saisonnier à temps plein entre le 20 juin et le 9 septembre 2011 au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle 3 indice brut 297 – indice majoré 295 avec régime indemnitaire (IEMP taux 1 et IAT taux 1).

Un appel à candidature sera affiché dans la commune.

Délibération n° 2011-010 – Demande de subvention Barjo 19 juin 2011

Le Maire informe le conseil municipal du courrier de l'association Cœur d'enfant qui organise une épreuve de trail « La BARJO 2011 » le dimanche 19 juin 2011 entre Barneville-Carteret et Beaumont –Hague et sollicite une subvention de 300 € à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour verser une subvention de 300 € à l'association Cœur d'Enfant dans le cadre de « la Barjo 2011 ». La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2011 – 011 – demande de subvention les Restaurants de Cœur – section de Beaumont-Hague

Le maire donne lecture du courrier de l'association les restaurants du Cœur section de Beaumont Hague sollicitant une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 500 € qui sera versée sous forme d'un bon d'alimentation à prendre à l'épicerie Les Dunes à Biville. La dépense sera imputée à l'article 60623.

Délibération n° 2011 – 012 – Demande de subvention séjour linguistique en Italie

Le Maire donne lecture du courrier du collège le Hague Dike qui organise un séjour linguistique à Rome du 17 au 22 février 2011 s'élevant à 427 € par élève, un élève est concerné et demande une subvention à la commune.

Le Conseil Municipal, Conformément à la délibération prise le 11 février 2009, décide d'accorder une subvention de 106.75 € représentant 25 % du montant du séjour au Collège le Hague Dike. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2011 – 013 – Indemnité de gardiennage de l'église

Conformément au courrier de monsieur le Préfet de la Manche, le conseil municipal décide de verser une indemnité de gardiennage de l'église de 119.55 €

pour l'année 2011 au prêtre résidant à Beaumont-Hague. La dépense sera imputée à l'article 6282.

Délibération n° 2011 – 014 - Voyage des anciens

Le Maire propose que le voyage des anciens ait lieu le 28 mai 2011 au parc de la Bourbansais à Pleugueneuc (Ille et Vilaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **donne son accord pour régler les frais inhérents au voyage proposé**
- **autorise le maire à commander le voyage à l'entreprise présentant le devis le moins disant après consultation**
- **donne son accord pour que les participants de moins de 60 ans règlent une partie du voyage comme suit :**
 - o **40 € pour les adultes de moins de 60 ans**
 - o **20 € pour es enfants de moins de 12 ans**

Le conseil municipal regrette qu'il n'ait pas été consulté sur la destination choisie, la demande de proposition de voyages auprès des voyagistes a été faite trop tard, il n'y avait plus de choix sur la destination. Le Maire propose de créer un groupe de travail qui sera chargé du voyage et du repas des anciens, celui-ci se réunira avant l'été afin d'établir une consultation pour le voyage de l'année suivante et le repas des anciens de l'année en cours et ce pour être en conformité avec la réglementation des marchés publics.

Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Mathias LEGUERRIER, Valérie BIGOT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON participeront au groupe de travail.

Délibération n° 2011 – 015 - Achat matériel atelier

Afin d'équiper l'atelier, le maire demande l'autorisation d'acheter du petit matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à acheter le petit matériel nécessaire au bon fonctionnement des services techniques de l'atelier municipal pour un montant maximum de 2 000 €.

Délibération n° 2011 – 016 - Logement communal 38 rue de la Ruelle David – départ de la locataire remboursement caution

Le Maire informe le conseil municipal que madame Yvette LECERF a quitté le logement communal situé 38 rue de la Ruelle David le 26 janvier 2011, qui a été rendu en bon état et demande l'autorisation de rembourser la caution de 373.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à rembourser la caution dudit logement dans l'intégralité pour un montant de 373.50 €. La dépense sera imputée à l'article 165.

Délibération n° 2011 – 017 – Logement communal 38 rue de la Ruelle David – petits travaux

Le Maire informe que quelques travaux sont à faire dans le logement communal situé 38 rue de la Ruelle David à savoir :

- réparation plafond salle
- réparation joues de fenêtre
- remplacement de deux linteaux de fenêtre
- remplacement de gonds de fenêtres
- décapage de l'escalier suite à enlèvement d'une moquette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord pour faire exécuter les travaux.

Délibération n° 2011 – 018 – Admission en non valeur vaisselle salle communale

Le Maire informe le conseil municipal, qu'en août 2008, des bivillais avaient loué la salle communale, leur traiteur devait régler la somme de 39.13 € soit la location de la vaisselle : 30 € et la vaisselle cassée : 9.13 €. Après maintes démarches, le Comptable du Trésor expose qu'il ne peut recouvrer cette somme et demande au Conseil Municipal l'admission en non valeur de cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord pour l'admission en non valeur de la somme de 39.13 €.

Délibération n° 2001 – 019 – Remplacement d'un lave linge aux gîtes les Gravelots

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lave linge des gîtes est tombé en panne et ne peut pas être réparé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord pour l'acquisition d'un lave linge de 11 kg pour un montant de 999.90 € TTC chez Belect – rue Jallot à Beaumont-Hague et autorise le Maire à imputer la dépense à l'article 2188 du budget 2011 et ouvrir le crédit correspondant.

Le lave linge d'un montant de 654.01 € sera supprimé de l'inventaire des gîtes et de l'actif de la commune pour ce montant.

Délibération n° 2011 – 020 - - Remplacement de la borne à incendie à l'école

Le Maire informe le Conseil Municipal que la borne d'incendie située à proximité de l'école doit être remplacée et présente deux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **décide de retenir le devis le moins disant émanant de l'entreprise SARC – ZA Maison Georges – 50440 BEAUMONT HAGUE pour un montant de 2 380.04 € TTC**
- **donne son accord pour ouvrir un crédit de 2 400 € au programme n° 98 « borne à incendie » à l'article 21568 « autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » au budget 2011.**

Délibération no 2011 – 021 - Location logement communal 38 rue de la Ruelle David : montant du loyer et modalités du bail

Le Maire demande au conseil municipal de fixer le loyer mensuel du logement communal 38 rue de la Ruelle David et de définir les modalités d'établissement du futur bail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer mensuel dudit logement à 500 €, un bail de location sera établi pour 6 années avec une révision annuelle du loyer selon l'indice IRL du 4^{ème} trimestre publié par l'INSEE chaque année, l'indice de départ sera l'indice IRL du 4^{ème} trimestre 2010, un dépôt de garantie de 500 € sera demandé, résiliation du bail avec un préavis de 2 mois, un cautionneur sera demandé.

Tours de garde élection cantonale des 20 et 27 mars 2011 :

Dimanche 20 mars 2011 :

De 08 H à 11 H : Philippe MERCIER, Nadine VIGOR et Stéphane MASSON

De 11 H à 13 H : Bernard PAYSANT, Valérie BIGOT et Denis BIENVENU

De 13 H à 16 H : Monique DORANGE, Frédéric DEVAUX et Cécile LECESNE

De 16 H à 18 H : Gérard SANSON, Bernard BLANCO et Marie-Christine GUITTET

Dimanche 27 mars 2011 :

De 08 H à 11 H : Philippe MERCIER, Serge DEGOUEY, Mathias LEGUERRIER

De 11 H à 13 H : Bernard PAYSANT, Denis BIENVENU et Stéphane MASSON

De 13 H à 16 H : Valérie BIGOT, Monique DORANGE et Nadine VIGOR

De 16 H à 18 H : Gérard SANSON, Bernard BLANCO ET Jean ARLIX

Questions diverses

- Il est regretté que le Maire n'ait pas parlé d'une éventuelle fermeture de classe à la rentrée prochaine. *Le Maire a rendez vous avec l'inspecteur d'Académie la semaine prochaine afin d'en savoir plus.*
- Présentation de la réforme territoriale